

Le tourisme lourdement impacté par la crise sanitaire

En 2020, le tourisme est particulièrement affecté par la crise sanitaire liée à la Covid-19. Dans les Pays de la Loire, les nuitées hôtelières baissent de 40 % durant l'année. Même si les hébergements touristiques connaissent un léger regain de fréquentation durant la période estivale, la clientèle résidente ne permet pas de compenser l'absence de la clientèle étrangère. La reprise dans les campings de la région est plus tardive qu'au niveau national et seul le mois de septembre voit une réelle embellie. L'évolution des chiffres d'affaires dans les hébergements et la restauration confirme la chute de l'activité. La baisse est moins brutale dans les campings que dans l'hôtellerie et la restauration. L'activité étant saisonnière, les deux confinements ont eu moins d'impact sur les établissements de plein air.

En 2020, la crise sanitaire touche particulièrement le secteur du tourisme. Dès la mi-mars, le premier confinement entraîne une fermeture massive des hébergements touristiques et une chute de la fréquentation. La saison touristique débute plus tardivement et ne compense que très partiellement les pertes du premier semestre. Bien que moins brutal, le deuxième confinement de novembre affecte néanmoins l'activité touristique en fin d'année.

Nuitées dans les campings : baisse atténuée par le mois de septembre

De juillet à septembre, la fréquentation dans les campings, hôtels, et autres hébergements collectifs touristiques (AHCT) se redresse légèrement. Le nombre total de nuitées diminue de 16 % par rapport à l'été 2019 (contre - 23 % en France métropolitaine), surtout grâce à la clientèle résidant en France. En raison des restrictions des voyages internationaux, la part de la clientèle venant de l'étranger chute fortement à l'été, passant de 15 % en 2019 à 8 % en 2020 dans les hébergements touristiques ligériens.

Dans les Pays de la Loire, les campings représentent une part importante de la fréquentation régionale (70 % des nuitées pendant les 3 mois d'été). Le nombre de nuitées passées dans les campings ligériens se réduit de 17 % par rapport à l'été 2019 (contre - 16 % en moyenne nationale). La baisse de fréquentation est plus élevée qu'au niveau national en juillet et en août. Cependant, l'afflux de clientèle résidente dans les campings de la

région en septembre permet de sauver l'arrière-saison et de retrouver un niveau de fréquentation proche de septembre 2019 (- 5 % contre - 16 % en moyenne nationale). La baisse de fréquentation n'est pas homogène selon les départements : les campings en Maine-et-Loire perdent un quart de leur fréquentation durant les 3 mois d'été, alors que les campings en Loire-Atlantique ont une saison estivale un peu plus favorable (- 14 %) ► **figure 1.**

Une baisse de fréquentation dans les hôtels, plus modérée durant l'été

La fermeture des hôtels est massive lors du premier confinement et moindre lors du deuxième. Dès le mois de mars, les taux d'occupation des quelques hôtels ouverts sont nettement inférieurs à 2019. En 2020, les hôtels ligériens enregistrent 4,4 millions de nuitées, soit une chute de fréquentation de 40 % par rapport à 2019. Néanmoins, la chute est moins élevée qu'en moyenne nationale, grâce à une saison estivale plus favorable pour les hôtels ► **figure 2.**

Ainsi, durant l'été 2020, le nombre de nuitées dans les hôtels ligériens recule de 15 % par rapport à 2019 (contre - 34 % en France métropolitaine). Le mois d'août est plus favorable (- 8,8 % de fréquentation, contre - 24,8 % en France métropolitaine). Cependant, le regain de fréquentation diffère selon les départements : si les hôtels vendéens retrouvent un niveau comparable à l'été 2019, la baisse de fréquentation est notable en Mayenne, liée notamment à l'augmentation de la circulation du virus dans le département ► **figure 3.**

La fréquentation dans les AHCT de la région diminue de 16 % par rapport à l'été 2019 (contre - 21 % en France métropolitaine).

Une perte d'activité annuelle moins brutale pour les campings

Dès la mi-mars, les mesures sanitaires entraînent une chute brutale du chiffre d'affaires dans les secteurs de l'hébergement et de la restauration ► **figure 4.**

En 2020, le chiffre d'affaires des campings ligériens baisse de 17 % par rapport à 2019. Cette baisse est moins brutale que pour l'hôtellerie et la restauration, en raison d'une activité plus saisonnière, moins affectée par les deux confinements, et de l'absence de clientèle d'affaires. Elle est néanmoins légèrement supérieure à la baisse nationale (- 16 %), du fait d'une reprise de fréquentation moins marquée durant la saison estivale.

Dans l'hôtellerie, la chute du chiffre d'affaires est marquée (- 39 % en un an), mais dans une moindre mesure qu'au niveau national, compte tenu d'une fréquentation estivale plus favorable aux hôtels ligériens.

Les restaurants ligériens, tout comme en France, perdent un tiers de leur chiffre d'affaires en 2020 comparé à 2019. ●

Auteur :
Christelle Manceau (Insee)

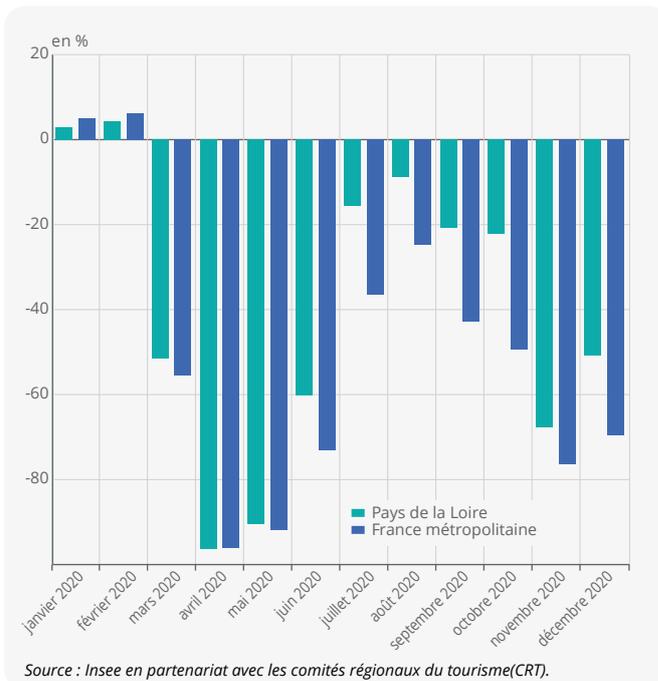
► 1. Nombre de nuitées dans les campings par département en juillet, août et septembre (3^e trimestre - T3)

	Nombre de nuitées dans les campings en juillet, août et septembre (T3)		Part de nuitées effectuées en juillet, août et septembre (T3) par une clientèle non résidente
	2020 T3 (en milliers)	Évolution 2020 T3 / 2019 T3	
Loire-Atlantique	1 657	- 13,7	7,0
Maine-et-Loire	402	- 25,3	19,3
Mayenne	53	- 20,0	5,3
Sarthe	191	- 19,9	19,5
Vendée	5 683	- 17,1	8,3
Pays de la Loire	7 986	- 17,0	8,8
France métropolitaine	81 189	- 15,7	20,5

Note : les données campings sont provisoires.

Source : Insee en partenariat avec les comités régionaux du tourisme (CRT).

► 2. Évolution du nombre de nuitées totales dans les hôtels par rapport au même mois de 2019



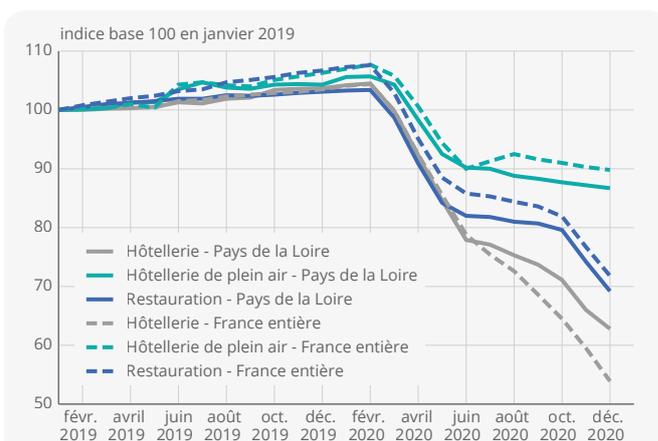
► 3. Nombre de nuitées dans les hôtels par département en juillet, août et septembre (3^e trimestre - T3)

	Nombre de nuitées dans les hôtels en juillet, août et septembre (T3)			Part de nuitées effectuées en juillet, août et septembre (T3) par une clientèle non résidente
	2020 T3 (en milliers)	Évolution 2020 T3 / 2019 T3	Évolution annuelle moyenne 2019 T3 / 2014 T3 ¹	
Loire-Atlantique	860	- 15,8	2,9	6,8
Maine-et-Loire	355	- 19,2	2,7	7,0
Mayenne	56	- 29,5	0,6	6,6
Sarthe	202	- 23,0	2,0	14,4
Vendée	611	- 4,4	3,8	3,7
Pays de la Loire	2 084	- 14,6	2,9	6,6
France entière	45 960	- 34,1	1,1	16,4

¹ : taux d'évolution annuel qu'aurait connu le nombre de nuitées si l'évolution avait été la même lors des troisièmes trimestres de chaque année de la période considérée.

Source : Insee en partenariat avec les comités régionaux du tourisme (CRT).

► 4. Évolution du chiffre d'affaires des 12 derniers mois



Avertissement : au niveau régional, les évolutions pour les campings ne sont disponibles que pour le cumul sur 12 mois. Elles ne sont pas disponibles au niveau départemental. Ceci pour des raisons de fragilité des données lorsque l'on descend à un niveau géographique plus fin.

Champ : au niveau régional, unités légales monorégionales pérennes de 2017 à 2020, dont l'activité principale n'a pas bougé durant cette période ; au niveau national le champ est celui des unités légales déclarant leur TVA mensuellement et la couverture géographique porte sur la France entière, à l'exception de la Guyane et de Mayotte où les unités légales ne sont pas assujetties à la TVA.

Source : DGFIP, Insee.

► Pour en savoir plus

- **Delhomme I. et al.**, Le tourisme dans les Pays de la Loire lourdement impacté par la crise sanitaire en 2020 malgré une reprise ponctuelle durant l'été, *Insee Analyses Pays de la Loire*, n° 86, février 2021.

Avertissement

L'enquête mensuelle de fréquentation touristique habituellement conduite par l'Insee a été suspendue en mars compte tenu de la crise sanitaire liée à la Covid-19. En avril, mai et juin 2020, du fait du premier confinement, les enquêtes de fréquentation touristique ont été réalisées en mode allégé. Ce mode d'enquête a été reconduit en novembre et décembre à la suite du deuxième confinement intervenu fin octobre.

Dans ce cadre, seules les informations portant sur la capacité d'accueil et sur le nombre total de nuitées dans les hôtels ont été collectées. Les questions sur le pays de provenance de la clientèle (résidente *versus* non-résidente) et le motif de séjour (de loisir *versus* professionnel) ne sont plus posées.